

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril, le conseil de communauté, régulièrement convoqué par sa Présidente dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes.

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL DE  
COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU  
3 avril 2023**

**Date de convocation :** 28 mars 2023

**Mise en ligne le :** 28 mars 2023

**Nombre de conseillers :** 60

**Nombre de présents :** 45

**Nombre de votants :** 53

**Nombre d'absents :** 7

**PRÉSENTS :** **Aubignan :** Siegfried BIELLE - Laurence BADEI - Frédéric FRIZET - Marie THOMAS de MALEVILLE **Beaumes-de-Venise :** Jérôme BOULETIN **Bédoin :** Alain CONSTANT - Dominique VISSECQ **Caromb :** Valérie MICHELIER - Olivier METZGER **Carpentras :** Serge ANDRIEU - Yvette GUIOU - Michel BLANCHARD - Jacqueline BOUYAC - Franck DUPAS - Jaouad ZIATI - Alain BELHOMME - Bernard BOSSAN - Joël BOTREAU - Jean-François SENAC - Bertrand de LA CHESNAIS - Christiane MORIN-FAVROT - Catherine RIMBERT - Jean-Marc ISSARTIER **Crillon le Brave :** Guy GIRARD **Flassan :** Michel JOUVE **Lafare :** Philippe SOARD **La Roque Alric :** José LINHARES **La Roque sur Pernes :** Philippe DELEBECQUE **Le Barroux :** Bernard MONNET **Le Beaucet :** François ILLE **Loriol du Comtat :** Gérard BORGIO - Brigitte MATHIEU **Malaucène :** Frédéric TENON - Chantal MOCZADLO **Mazan :** Louis BONNET - Joséphine AUDRIN - Georges MICHEL - Bruno GANDON **Modène :** Norbert LEPATRE **Saint Didier :** Gilles VÈVE **Saint Pierre de Vassols :** Sandrine RAYMOND **Saint Hippolyte le Graveyron :** André AIELLO **Suzette :** Jean-Alain MAZAS suppléant de : Patricia OLIVERO **Vacqueyras :** Philippe BOUTEILLER **Venasque :** Dominique PLANCHER.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :** Alain BREMOND à Alain CONSTANT- Caroline BALAS à Yvette GUIOU - Laurence BOSSERAI à Serge ANDRIEU - Jean-Pierre CAVIN à Bernard BOSSAN - Véronique MENCARELLI à Franck DUPAS - Pierre BOURDELLES à Catherine RIMBERT - Claude MELQUIOR à Gilles VÈVE - Michel MEFFRE à Jérôme BOULETIN.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Victorine SURTEL - Pauline DREANO - Anne-Marie BARDET - Patrice FLAGEAT - Audrey FRANQUET - Alexandre KORMANYOS.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Gérard BORGIO.

**Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du conseil communautaire du 6 février 2023**

Marie Thomas de Maleville considère que la retranscription des échanges qu'elle a eus avec la Présidente à l'occasion de l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022, n'est pas fidèle à l'enregistrement dont elle a demandé communication. Au sujet du pôle territorial, elle insiste pour que ses propos soient bien inscrits au procès-verbal : que le projet de délibération présenté stipulait très clairement la demande des élus de la CoVe d'inscrire sous l'article 3 des statuts l'assurance que les compétences ne soient jamais transférées au pôle territorial ; que la délibération envoyée au contrôle de légalité ne faisait plus figurer ces réserves sous cet article 3, de sorte qu'on

pourrait croire que la question du refus du transfert des compétences ne serait qu'un simple souhait et non une exigence des élus de la CoVe.

Marie Thomas de Maleville relève aussi que le procès-verbal inscrit que la Présidente l'avait assurée prendre note de ses remarques et procéder à leur examen. Or dans l'enregistrement, il est plutôt fait mention du fait que ce serait la note de synthèse qui primerait sur le projet de délibération. Elle y voit une volonté préméditée de manipulation.

La Présidente tient à la rassurer en lui rappelant que l'ordre du jour de la présente séance prévoit bien d'abroger la délibération en cause pour la reprendre en toute clarté.

Audrey Franquet annonce que les élus communautaires de la majorité municipale de Sarrians ne voteront pas l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2023. En effet, ils n'acceptent pas les propos tenus par la Présidente au sujet de la modification des tarifs de l'eau et de l'assainissement de Sarrians. Si la modification du taux de la TEOM pouvait en toute légalité faire l'objet d'une consultation des conseillers municipaux, la modification des tarifs de l'eau et de l'assainissement relèvent à Sarrians de la compétence seule du maire qui a reçu délégation de son conseil municipal en la matière. Audrey Franquet ajoute que c'est à tort que Monsieur Kormanyos a annoncé ne pas avoir été informé de cette décision, puisqu'elle a été examinée par la commission des finances dont il fait partie. Considérant qu'il s'agit d'une ingérence dans les affaires de la commune de Sarrians, les élus communautaires de la majorité municipale de Sarrians quittent la séance de ce conseil communautaire pour marquer leur désaccord.

Après en avoir ainsi débattu, le procès-verbal a été adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par 48 voix pour, 1 voix contre (Marie Thomas de Maleville), 4 abstentions (Jean-Alain Mazas, Georges Michel, Catherine Rimbart, Pierre Bourdelles).

## **Rapport n°1**

### **Affectation des subventions aux associations pour l'année 2023**

Jacqueline Bouyac, Présidente indique que comme chaque année, le conseil communautaire est appelé à voter l'attribution de subventions aux associations qui par leur action, concourent aux politiques publiques de la CoVe. La présentation est regroupée pour donner une meilleure vision d'ensemble, et ventilée en fonction des différentes compétences de la CoVe ; un second tableau présente les montants de subventions (y compris pour plusieurs actions) par association. Certaines subventions ont cependant été précédemment votées par le Conseil de communauté, pour assurer le fonctionnement des actions sans interruption (pour les crèches associatives notamment).

La Présidente informe l'assemblée que la subvention prévue au profit de l'association Dunes est retirée de l'ordre du jour. L'action de médiation urbaine, soutenue par l'Etat, la ville de Carpentras et la CoVe, supposait la participation au premier chef du bailleur social Grand Delta Habitat, lequel a décidé d'autres actions.

Le conseil communautaire est invité à approuver l'attribution des subventions aux associations telles que figurant dans le tableau annexé à la présente note de synthèse (sauf pour l'association Dunes), et d'autoriser la présidente à signer les conventions d'objectifs et de financement afférentes.

Ce projet a été examiné en conseil des maires le 20 mars et en commission des finances le 30 mars 2023.

Marie Thomas de Maleville annonce qu'elle vote contre les subventions aux centres sociaux Lou Tricadou et Villemarie, au collectif Ariane, aux Francas et au Planning familial.

Catherine Rimbert expose également qu'elle considère que le Planning familial en tant qu'association s'est éloignée de ses objectifs initiaux de prévention et d'accompagnement, pour tendre vers une dérive wokiste.

Georges Michel s'oppose également au subventionnement du Planning familial, car l'association percevant des subsides publics a refusé d'accueillir un député élu de la République qui accompagnait un ministre, en raison de son étiquette d'appartenance.

Délibération n°44-23 adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 52 voix pour et 1 voix contre (Marie Thomas de Maleville) pour les associations Lou Tricadou, Villemarie, Collectif Ariane. Avec 48 voix pour et 5 voix contre (Marie Thomas de Maleville, Bertrand de La Chesnais, Catherine Rimbert, Pierre Bourdelles, Georges Michel) pour le Planning Familial. Avec 47 voix pour et 6 voix contre (Marie Thomas de Maleville, Bertrand de La Chesnais, Catherine Rimbert, Pierre Bourdelles, Jean-Marc Issartier, Christiane Morin-Favrot) pour l'association Francas.

Conseil de Communauté du 3 avril 2023				
Détail de l'affectation des subventions 2023 aux associations				
				16/03/2023
Secteur/Organisme	Objet/Actions	Montant voté au CC du 3 avril 2023	Imputation budgétaire	
<b>Développement économique</b>		<b>142 500</b>		
RILE	Fonctionnement: accompagnement à la création et reprise d'entreprises	26 200	DEV-62-65748-PA	
RILE	Aide exceptionnelle au déménagement (changement locaux)	5 000	DEV-62-65748-PA	
Initiative Ventoux	Fonctionnement: actions locales auprès de structure de primo-accueil - accompagnement financier à la création d'entreprises	33 100	DEV-62-65748-PA	
Carpensud	Fonctionnement: développement des entreprises de la Zone Carpensud	9 700	DEV-62-65748-PA	
Adie	Fonctionnement: micro crédit	1 500	DEV-62-65748-PA	
Vaucluse Provence Attractivité	Fonctionnement: promotion du territoire, implantation d'entreprises	65 000	DEV-62-65748-PA	
Réseau Entreprendre	Fonctionnement	2 000	DEV-62-65748-PA	
<b>Aménagement de l'espace - Habitat - Environnement</b>		<b>96 760</b>		

	Soligone	Fonctionnement: agence immobilière à vocation sociale	2 500	HAB-428-65748-PA
	Rhéso	Fonctionnement: permanences accompagnement logement + centre d'hébergement et de réinsertion sociale	10 000	HAB-428-65748-PA
	Prévigrèze	Action: protection exploitations contre la grêle	19 500	AME-6312-65748-PA
	ALTE	Action: SARE service d'aide à la rénovation énergétique	64 760	ENV-70-65748-PA
<b>Cohésion Sociale</b>			<b>14 300</b>	
	Centre social Villemarie	Action: accompagnement social-aire accueil des gens du voyage	13 000	SEC-554-65748-PA
	Roulez mobilité	Action: Prêt ou locations de véhicules pour les chercheurs d'emplois	1 300	DCS-252-65748-PA

<b>CISPD</b>			<b>81 910</b>	
<b>Axe Agir en direction des mineurs</b>				
	Le passage	Action: permanences accueil et écoute parents et jeunes	34 000	SEC-11-65748-PA
	Centre social Lou Tricadou	Action : Discutons-en	1 500	SEC-11-65748-PA
	La compagnie des autres	Action : Lutter contre l'emprise mentale et les cybers dangers	3 000	SEC-11-65748-PA
	RTV FM	Action: émission de radio "on air"	1 000	SEC-11-65748-PA
	NUMA	Action: Ateliers de découverte des valeurs de la république	2 500	SEC-11-65748-PA
	Ville de Carpentras PUJ	Ateliers de sensibilisation à la vie relationnelle, sexuelle et affective	2 560	SEC-11-65748-PA
<b>Axe aller vers les personnes vulnérables</b>				
	AMAV	Action: permanences d'aide aux victimes	6 000	SEC-11-65748-PA
	AMAV pour UAMJ (unité d'accueil médico-judiciaire)	Action: accueil-accompagnement des victimes d'agressions et maltraitances	4 000	SEC-11-65748-PA
	Rhéso	Action: dispositif départemental d'accueil et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences conjugales	10 000	SEC-11-65748-PA
	Rhéso	Action: cellule de corrdination de parcours pour la prise en charge des auteurs de violences conjugales	1 700	SEC-11-65748-PA
	Rhéso	Action : développement de relais ruraux	3 000	SEC-11-65748-PA
	Rhéso	Action : Appartement grave danger	2 000	SEC-11-65748-PA
	ISOFACULTE	Action : Parcours accompagnement multimodal pour femmes, enfants et familles en situation de violences intrafamiliales	2 000	SEC-11-65748-PA

	ISOFACULTE	Action : Accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales par l'équihomologie	2 000	SEC-11-65748-PA
<b>Axe soutenir les communes dans le maintien de la tranquillité publique</b>				
	Centre social Lou Tricadou	Action:médiateur transport ligne C	4 600	SEC-11-65748-PA
<b>Axe addictions</b>				
	La compagnie des autres	Action: tourner le dos aux addictions et au trafic	2 050	SEC-11-65748-PA
<b>Politique de la Ville</b>				
			<b>88 750</b>	
	Art et Vie de la rue	Action: la culture comme outil de cohésion sociale (ex prévention du décrochage scolaire)	3 500	POL-52-65748-PA
	Centre social Villemarie	Action: acteurs de notre territoire	1 200	POL-52-65748-PA
	Centre social Villemarie	Action: soutien à la fonction parentale	1 000	POL-52-65748-PA
	Centre social Villemarie	Action : Ados pas à pas vers l'autonomie	2 500	POL-52-65748-PA
	Centre social Tricadou	Action: Des jeunes acteurs dans le soutien à leurs aînés	1 500	POL-52-65748-PA
	Centre social Tricadou	Action: point d'accès au droit et à l'égalité	1 000	POL-52-65748-PA
	Centre social Tricadou	Action: des jeunes acteurs de leur quotidien	4 000	POL-52-65748-PA
	Centre social Tricadou	Action: atelier multimédia	2 000	POL-52-65748-PA
	Centre social Tricadou	Action: plateforme linguistique	5 200	POL-52-65748-PA
	Centre social Tricadou	Action : Présents au cœur du quartier	3 000	POL-52-65748-PA
	NUMA	Action : acquisition des savoirs fondamentaux à visée professionnelle	4 500	POL-52-65748-PA

NUMA	Action: Ateliers d'alphabétisation diplômante et professionnalisant pour jeunes	3 500	POL-52-65748-PA
RILE	Action: la porte des entrepreneurs	7 600	POL-52-65748-PA
Pôle Emploi	Action: club femmes en difficulté	3 000	POL-52-65748-PA
Présence Verte Services	Action: plateforme d'apprentissage des gestes de base pour les métiers en tension (ex savoir se mobiliser pour s'insérer + parcours compétences pour l'entreprise)	3 500	POL-52-65748-PA
Compagnie des autres	Action: théâtre forum: combatre l'emprise mentale et les cybers dangers	3 000	POL-52-65748-PA
Compagnie des autres	Action tourner le dos aux addictions et au trafic	2 050	POL-52-65748-PA
Planning familial	Action: familles d'aujourd'hui pour enfants de demain (apprendre la communication non violente)	2 500	POL-52-65748-PA
La Roseaie	Action : Jeu me déplace	4 000	POL-52-65748-PA
Fabrique Gare Numérique	Action : parcours de vie et médialab	1 000	POL-52-65748-PA
Collectif ariane	Action: Santé psychique et interculturalité	3 500	POL-52-65748-PA
Egal accès	Action: soutien à la scolarité	1 000	POL-52-65748-PA
Grains de lire	Action: lectures partagées	1 800	POL-52-65748-PA
Grains de lire	Action: bibliothèque mobile	1 200	POL-52-65748-PA
Compagnons Bâisseurs Provence	Action: auto réhabilitation accompagnée en Vaucluse : ville de Carpentras	4 500	POL-52-65748-PA
Francas	Action : Village des loisirs	2 500	POL-52-65748-PA
UPV	Les cercles de l'emploi et du recrutement	6 500	POL-52-65748-PA

Union Athlétisme Carpentrasien	Cité éducative : Athlétisme au Pous du plan	2 000	POL-52-65748-PA
JOBIRL	Cité éducative : Connecte toi à ton avenir	3 000	POL-52-65748-PA
Siel Bleu 84	Action: Activ'pour elles	1 280	POL-52-65748-PA

	Siel Bleu 84	Action intergénérationnelle TOUT'AGE	920	POL-52-65748-PA
	Vent d'asie	Action: de la cité du Pous du Plan au sommet du Ventoux	1 000	POL-52-65748-PA
<b>Culture</b>			<b>92 600</b>	
	Association des deux mains	Action: festival soirées d'automne	37 000	SCI-311-65748-PA
	UP Ventoux	Action: chantier d'insertion réhabilitation patrimoine communal	55 600	SCP-312-65748-3120
<b>Aérodrome</b>			<b>42 760</b>	
	ULM Carpentras	Fonctionnement: Vols en ULM - école pilotage	5 500	AER-855-65748-PA
	ULM Carpentras	Fonctionnement: remboursement taxes d'atterrissage	4 800	AER-855-65748-PA
	Aéroclub du Comtat Venaissin	Fonctionnement: Vols en avion de tourisme - école de pilotage (brevet d'initiation aéronautique) - formation continue pilotes	11 000	AER-855-65748-PA
	Aéroclub du Comtat Venaissin	Fonctionnement: remboursement taxes d'atterrissage	5 520	AER-855-65748-PA
	Véливole	Fonctionnement: Vols en planeurs - école de pilotage - formation continue pilotes	9 500	AER-855-65748-PA
	Véливole	Fonctionnement: remboursement taxes d'atterrissage	1 440	AER-855-65748-PA
	constructeurs amateurs d'avions	Fonctionnement: construction avions de tourisme à titre amateur	3 900	AER-855-65748-PA
	constructeurs amateurs d'avions	Fonctionnement: remboursement taxes d'atterrissage	240	AER-855-65748-PA



	club house aéronautique de Carpentras		860	AER-855-65748-PA
<b>Gestion des déchets (budget annexe)</b>			<b>8 174</b>	
	Récup' Agri	Fonctionnement : récupération plastiques agricoles professionnels du territoire	5 000	GDD-7213-65748-721311
	Ligue contre le cancer	produit collecte verre	1 587	GDD-7212-65748-721231
	AFM Téléthon	produit collecte verre	1 587	GDD-7212-65748-721231
<b>Administration générale</b>			<b>120 000</b>	
	Amicale du personnel de la CoVe	Fonctionnement: animations-activités sportives -sorties-noël des enfants	5 000	SRH-020-6474-0200
	Comité des oeuvres sociales du personnel de la CoVe	Fonctionnement: adhésion au CNAS (comité national d'action sociale), colis de Noël, aide d'urgence, tickets cinéma-piscine: <u>Part budget principal</u>	88 000	SRH-020-6474-0200
	Comité des oeuvres sociales du personnel de la CoVe	Fonctionnement: adhésion au CNAS (comité national d'action sociale), colis de Noël, aide d'urgence, tickets cinéma-piscine: <u>part budget annexe GDD</u>	27 000	SRH-720-6474-PA
<b>TOTAL</b>			<b>687 754</b>	

## **Cumul des subventions par association**

Comité des œuvres sociales du personnel de la CoVe : 115 000 €

Vaucluse Provence Activité : 65 000 €

Agence Locale pour la Transition Ecologique : 64 760 €

UP Ventoux : 62 100 €

RILE (incluant ADIL ) : 38 800 €

Association Des Deux Mains : 37 000 €

Le Passage : 34 000 €

Initiative Ventoux : 33 100 €

Rhéso : 26 700 €

Centre social Lou Tricadou : 22 800 €

Prévigrêle : 19 500 €

Espace social et culturel Villemarie : 17 700 €

Association aéroclub du Comtat Venaissin : 16 520 €

Association Vélivole : 10 940 €

NUMA : 10 500 €

Association ULM Carpentras : 10 300 €

La compagnie des autres : 10 100 €

AMAV : 10 000 €

Carpensud : 9 700 €

Association de l'amicale du personnel de la CoVe : 5 000 €

Récup' Agri : 5 000 €

Compagnons bâtisseurs de Provence : 4 500 €

Association des constructeurs amateurs d'avions : 4 140 €

Isofaculté : 4 000 €

La Roseraie : 4 000 €

Art et vie de la rue : 3 500 €

Collectif Ariane : 3 500 €

Présence verte services : 3 500 €

Grains de lire : 3 000 €

JOB IRL : 3 000 €

Point Information Jeunesse de la ville de Carpentras : 2 560 €

Francas : 2 500 €

Planning familial : 2 500 €

Soligone : 2 500 €

Siel bleu 84 : 2 200 €

Réseau entreprendre : 2 000 €

Union athlétisme carpentrasien : 2 000 €

Ligue contre le cancer : 1 587 €

AFM Téléthon : 1 587 €

Adie : 1 500 €

Roulez mobilité : 1 300 €

Egal accès : 1 000 €

Fabrique gare numérique : 1 000 €

RTV FM : 1 000 €

Vent d'Asie : 1 000 €

Association Club House Aéronautique de Carpentras : 860 €

## **Rapport n°2**

### **Société publique locale pour la construction d'un centre de tri à l'échelle du bassin vaucloso-rhodanien : modification des projets de statuts et de pacte d'actionnaires**

Bernard Monnet, vice-président délégué à la gestion et à la valorisation des déchets, précise que la CoVe a été le premier des 11 EPCI unis pour la construction du futur centre de tri à l'échelle du bassin vaucloso-rhodanien à délibérer le 6 février dernier sur la constitution d'une société publique locale dédiée, en approuvant ses statuts et son pacte d'actionnaires prévisionnels.

Cependant des analyses juridiques rendues depuis cette date conduisent à modifier un point du pacte d'actionnaires.

Il est convenu que le SIDOMRA donnera à bail un terrain situé à proximité de l'incinérateur de Vedène, pour une durée de 35 ans, où la SPL fera construire et exploiter le centre de tri.

Il était prévu les conditions d'une éventuelle indemnisation à ce terme échu de la part non amortie de l'équipement.

Or il s'avère que ce mécanisme n'est pas compatible avec le statut de bail emphytéotique envisagé.

En conséquence, il est proposé de réexaminer le statut juridique le plus approprié, et de régler les modalités éventuelles d'indemnisation dans un prochain document spécifique.

Le conseil communautaire est invité à approuver de nouveau les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires, qui ne fait plus mention du statut juridique de ce bail ni de son contenu.

Délibération n°45-23 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 53 voix pour.

## **Rapport n°3**

### **Décision modificative du budget annexe de la régie de gestion et de valorisation des déchets**

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique, énonce qu'une décision modificative est proposée sur le budget annexe de la régie de gestion et de valorisation des déchets pour porter le chiffre définitif du montant de la participation au capital à délivrer cette année pour la SPL du centre de tri, suite à un nouveau calcul de la population de chaque adhérent, en baissant à due concurrence l'enveloppe de grosses réparations de véhicules

Il en résulte les modifications d'inscriptions de crédits récapitulées dans le tableau ci-dessous, qui ont été examinées en commission des finances le 30 mars 2023 :

**Section de fonctionnement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
023-023-01-SFJ Virement à la section d'investissement				
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Section d'investissement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2182GR-7212/721200 - MEC - Provision grosses réparations véhicules	3 555,00			
26-261-7213/721320 - SFJ - Capital SPL Centre de tri (complément)		3 555,00		
021-021-01-SFJ Virement à la section d'investissement				
<b>Total</b>	<b>3 555,00</b>	<b>3 555,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Délibération n°46-23 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 48 voix pour et 5 abstentions (Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbert, Pierre Bourdelles, Jean-Marc Issartier).

#### **Rapport n°4**

#### **Décision modificative du budget principal**

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique, indique qu'une décision modificative est proposée sur le budget principal pour prendre en compte différents éléments nouveaux apparus depuis le vote du budget primitif 2023. Il s'agit en particulier :

- de prévoir les crédits annuels liés aux installations NRAZO (accès internet secteurs Beaumont et Flassan)
- de modifier l'imputation comptable des crédits de chantiers d'insertion UP Ventoux
- de prévoir une enveloppe en dépenses pour les dégrèvements de taxe Gemapi
- de prévoir une enveloppe en dépenses pour le reversement de subventions CAF à l'association l'envol, suite à versement initial erroné à la CoVe
- de prévoir une enveloppe pour le financement d'une subvention nouvelle pour le projet porté par l'association Dune
- de supprimer la provision pour aide exceptionnelle au centre hospitalier prévue au budget primitif
- de prévoir les crédits permettant de réaliser une opération de remboursement par anticipation de deux emprunts du budget principal de la CoVe, indexés sur le livret A, et leur refinancement
- d'acter les recettes complémentaires de remboursement de taxe foncière et de remboursement sur l'opération voie ferrée Avignon-Carpentras
- de régulariser les crédits pour le fonds de concours de mise à niveau informatique pour la commune de Caromb

Il en résulte les modifications d'inscriptions de crédits récapitulées dans le tableau ci-dessous, qui ont été examinées en commission des finances le 30 mars 2023 :

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2023 - Conseil Communautaire du 3 avril 2023**

**Section de fonctionnement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6068-325/PA-SPO - Petit matériel	402,00			
011-6156-60/PA-INF - Maintenance NRAZO		7 092,00		
011-6188-312/3120-SCP - Chantiers insertion UP Ventoux	55 600,00			
011-6232-020/0200- DGS - Fêtes et cérémonies	3 765,60			
011-6281-60/PA- DEV -Cotisation French tech		3 400,00		
014-73913-01/PA-SFJ- Dégrevement GEMAPI		19 500,00		
014-7498-4221/422125-ENF - Reversement participations CAF		10 000,00		
65-65811-020/02091-INT - Opérations de sécurisation (subvention ANSSI)		42 884,00		
65-65811-020/0200-INF - Central téléphonique accueil		3 765,60		
65-65134-325/PA-SPO - Remboursement stage		402,00		
65-657381-418/PA - SFJ - Provision subvention centre hospitalier	30 000,00			
65-65748-11/PA-SEC - Subvention projet Dune		50 000,00		
65-65748-60/PA-DEV - Subvention French tech	3 400,00			
65-65748-312/3120-SCP - Subvention UP Ventoux		55 600,00		
66-66111-01/PA - SFJ - intérêts emprunts	37 246,00			
66-668-01/PA - SFJ - Indemnités remboursement par anticipation emprunts		82 700,00		
70-70328-60/PA-INF - Redevance NRAZO				2 400,00
77-773-420/PA - SFJ - Remboursement taxe foncière				13 700,00
023-023-01/PA-SFJ - Virement à la section d'investissement	128 830,00			
<b>Total</b>	<b>259 243,60</b>	<b>275 343,60</b>	<b>0,00</b>	<b>16 100,00</b>

**Section d'investissement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
024-024-01/PA -INT - Fonds de concours mise à niveau informatique Caromb		10 000,00		
16-1641-01/PA - SFJ - Remboursement par anticipation emprunts		1 721 200,00		
16-1641-020/0200- SFJ - Refinancement emprunt remboursé par anticipation				1 803 900,00
204-204182-822/PA - SFJ - Remboursement partiel sur participation voie ferrée Avignon-Carpentras				56 130,00
021-021-01/PA-SFJ Virement de la section de fonctionnement			128 830,00	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 731 200,00</b>	<b>128 830,00</b>	<b>1 860 030,00</b>

Délibération n°47-23 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 47 voix pour et 6 abstentions (Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbert, Pierre Bourdelles, Jean-Marc Issartier, Marie Thomas de Maleville ).

**Rapport n°5  
Décision modificative du budget annexe du camping**

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique, énonce qu'une décision modificative est proposée sur le budget annexe Camping pour corriger le montant de la reprise anticipée du résultat en recette de fonctionnement (les dernières écritures comptables de 2022 n'avaient pas été prises en compte) et baisser en contrepartie l'enveloppe prévue pour les travaux. Il en résulte les modifications d'inscriptions de crédits récapitulées dans le tableau ci-dessous, qui ont été examinées en commission des finances :

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE CAMPING 2023 - Conseil Communautaire du 3 avril 2023**

**Section de fonctionnement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
002-002-01/PA-SFJ - Excédent de fonctionnement			1 031,49	
023-023-01-SFJ - Virement à la section d'investissement	1 031,49			
<b>Total</b>	<b>1 031,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1 031,49</b>	<b>0,00</b>

**Section d'investissement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2135-95- BAT - Travaux camping	1 031,49			
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement			1 031,49	
<b>Total</b>	<b>1 031,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1 031,49</b>	<b>0,00</b>

Délibération n°48-23 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 48 voix pour et 5 abstentions (Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbert, Pierre Bourdelles, Jean-Marc Issartier).

## Rapport n°6

### Décision modificative du budget annexe de la régie du marché-gare

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique, précise qu'une décision modificative est proposée sur le budget annexe de la régie du marché gare pour prévoir les crédits pour la prestation d'hébergement de l'outil Market Place, en diminuant en contrepartie l'enveloppe prévue pour la réalisation de vidéos promotionnelles.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE MARCHÉ GARE 2023 - Conseil Communautaire du 3 avril 2023**

**Section de fonctionnement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-611-DEV- Vidéo promotionnelle	3 160,00			
65-658-SFJ - Régularisation centimes TVA		10,00		
65-6518-INF - Hébergement market place		3 150,00		
023-023-01-SFJ - Virement à la section d'investissement				
<b>Total</b>	<b>3 160,00</b>	<b>3 160,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Section d'investissement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement				
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Délibération n°49-23 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 48 voix pour et 5 abstentions (Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbert, Pierre Bourdelles, Jean-Marc Issartier).

## Rapport n°7

### Décision modificative du budget annexe des stations du Mont Ventoux

Gérard Borgo, vice-président délégué aux finances et à la commande publique, explique que suite à l'adoption du budget primitif du budget annexe des stations du Mont Ventoux, la Trésorerie a rappelé que seules les recettes d'investissements « certaines » pourraient être prises en compte en fin d'année au titre des restes à réaliser. Aussi, pour éviter une problématique d'équilibre au niveau du compte administratif, il convient de retirer par décision modificative les inscriptions budgétaires de recettes d'investissement qui correspondent aux subventions demandées mais non encore notifiées, et de les remplacer par l'inscription d'une recette d'emprunt.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE STATIONS DU MONT VENTOUX 2023 - Conseil Communautaire du 3 avril 2023

#### Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
023-023-SFJ - Virement à la section d'investissement	0,00			
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
13-1311-TOU - Subventions d'investissement Etat			29 266,00	
13-1312-TOU - Subventions d'investissement Région			358 600,00	
16-1641-SFJ - Emprunt				387 866,00
021-021-SFJ - Virement de la section de fonctionnement			0,00	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>387 866,00</b>	<b>387 866,00</b>

Délibération n°50-23 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 48 voix pour et 5 abstentions (Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbert, Pierre Bourdelles, Jean-Marc Issartier).

## Rapport n°8

### Attribution de fonds de concours de proximité aux communes de Le Beaucet et Gigondas

Jérôme Bouletin, vice-président délégué à la proximité et à la stratégie de développement du territoire, précise que la commune de **Le Beaucet** sollicite l'octroi de fonds de concours de proximité, ouverts pour la durée de la mandature à 25 000 € pour chaque commune, hors Carpentras.

Il s'agit de soutenir financièrement d'une part les dépenses de travaux de sécurisation des falaises surplombant le village, et d'autre part de travaux d'aménagement d'un boudrome. D'un montant respectif de 5 120 € HT et de 4 380 € HT, soit un total de 9 500 € HT, ces équipements sont éligibles à un fonds de concours de 4 750 €.

La commune de **Gigondas** s'équipe d'un nouvel ordinateur portable, pour un montant de 919 € HT, et sollicite en conséquence un fonds de concours de 459,50 €.

A l'école communale, Gigondas entreprend également d'équiper des jeux pour enfants, pour un montant de 4 628 € HT, avec un fonds de concours de 2 344 €, ainsi que de réhabiliter les toilettes de l'école primaire, avec accès PMR, pour un montant estimé de 19 000 € HT, pouvant aussi bénéficier du fonds de concours de proximité à hauteur de 9 500 €.

Le conseil communautaire a approuvé l'octroi de ces fonds de concours pour Le Beaucet et pour Gigondas

Délibérations n°51-23 à n°55-23 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés avec 53 voix pour.

### **Rapport n°9**

#### **Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023 avec l'association l'Envol pour la micro-crèche associative solidaire « à tire d'aile » de Carpentras**

Valérie Michelier, vice-présidente déléguée à la petite enfance, à la parentalité et aux actions éducatives, explique que la micro-crèche solidaire « A tire d'aile » gérée par l'association l'Envol a ouvert en février 2021 dans le cadre d'un dispositif expérimental soutenu par l'Etat au titre de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté, la CAF de Vaucluse et la CoVe.

En effet, contrairement aux autres structures du territoire, l'accès y est réservé uniquement aux enfants dont les parents sont orientés par Pôle emploi ou des partenaires sociaux. Ceci afin de lever les freins à la réinsertion par l'emploi des parents et en particulier des mamans.

Depuis 2 ans, cette structure répond aux attentes et rend un service que les structures classiques peinaient à prendre en charge complètement.

Ce nouveau service a bénéficié de l'aide de l'Etat dans le cadre du plan pauvreté lors de son ouverture et expérimentation, soit 30 000 €.

La CoVe a soutenu ce projet qui doit maintenant passer à un fonctionnement classique et non plus expérimental.

Le montant de la subvention 2023 pour l'association l'Envol pour la micro-crèche a été fixé lors du dernier Conseil de communauté à un montant de **3 210 €**.

Ce montant, identique au montant final versé en 2022, tenait compte du versement par la CAF du bonus territoire directement aux gestionnaires.

Cependant, dans le montant versé en 2022, il n'a pas été tenu compte de l'arrêt du soutien de l'Etat initialement prévu pour 3 ans et qui a été réduit d'un an, mettant ainsi la structure en difficulté pour équilibrer son budget.

C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de voter une aide de 17 000 € au titre de 2022 en compensation de l'arrêt de l'aide de l'Etat.

L'exercice comptable 2022 de la CoVe étant à ce stade clôturé, il vous est proposé de voter une augmentation de la subvention 2023 de **17 000 €** pour compenser l'arrêt de l'aide de l'Etat à l'association l'Envol pour l'année 2022.

Il est rappelé que le montant définitif de la subvention 2023 fera l'objet ultérieurement d'un deuxième avenant, comme pour les autres crèches associatives, qui prendra en compte les résultats de l'audit en cours sur l'ensemble des crèches de la CoVe.

Le conseil communautaire a décidé d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs à passer avec cette association et d'autoriser la présidente à le signer.

Délibération n°56-23 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 53 voix pour.



## **Rapport n°10**

### **Convention de servitude de passage pour des travaux d'assainissement à Vacqueyras et délégation d'attribution à la présidente pour signer les conventions de servitude de passage**

Guy Girard, vice-président délégué aux cycles de l'eau et à la voirie, énonce que la CoVe gère en régie directe l'assainissement de Vacqueyras. Dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau, elle peut être amenée à passer des conventions de servitudes de passage sur des propriétés privées.

C'est présentement le cas pour les travaux chemin du Colombier, pour lesquels il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser la signature de telles conventions avec les six propriétaires traversés.

Pour l'avenir, il est proposé au conseil de déléguer à la présidente le pouvoir de conclure ces servitudes. En outre, lorsque ces actes sont passés en la forme administrative (c'est-à-dire élaborés directement par la CoVe et non par un notaire), la Présidente n'ayant alors pas le pouvoir de signer les conventions, il est proposé au conseil de dire qu'elles le seront par le 1<sup>er</sup> vice-président, Jérôme Bouletin.

Délibérations n°57-23 et n°58-23 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés avec 52 voix pour (Philippe Bouteiller ne prend pas part à la délibération).

## **Rapport n°11**

### **Fixation des tarifs de location et des prestations de la gare numérique de Carpentras**

Jaouad Ziati, conseiller communautaire délégué au développement numérique, précise que compétente en matière de développement économique, la CoVe porte depuis 2017 le projet gare numérique. Celui-ci doit permettre de développer une offre locative innovante ainsi qu'une offre de services permettant la montée en compétence des entreprises et des habitants du territoire dans les domaines du numérique mais également des transitions écologiques et sociétales.

Exploitée en régie, la gare numérique de Carpentras proposera :

- Un espace de travail partagé composés de 24 postes résidents, 12 postes nomades collectifs, 2 salles de réunion et 1 espace conférence-formation pouvant accueillir jusqu'à 60 personnes
- Un centre d'affaire composé de 12 bureaux allant de 10 à 26 m<sup>2</sup>
- Un atelier de fabrication numérique composé de 5 espaces de travail dédiés à la seconde vie des matériaux allant de 10 à 80 m<sup>2</sup>
- Un studio de réalité virtuelle de 55 m<sup>2</sup>

Les ateliers de fabrication ainsi que le studio de réalité virtuelle ont fait l'objet d'appels à projets devant permettre l'installation de tiers privés et/ou associatifs afin d'y développer des prestations et des services.

Pour l'ensemble des espaces qui seront exploités par la CoVe, il convient de définir les tarifs de location afin d'atteindre l'équilibre financier à 3 ans.

En conséquence de quoi, il est proposé au conseil communautaire d'adopter la grille tarifaire en annexe, en précisant que ces tarifs seront indexés sur les indices de revalorisation correspondants.

Délibération n°59-23 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 48 voix pour et 5 abstentions (Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbert, Pierre Bourdelles, Jean-Marc Issartier).

## grille tarifaire des prestations de la gare numérique de Carpentras

	Espaces	Temporalité	Tarifs HT	Tarif TTC
<b>Espaces de travail partagés (Coworking)</b>	Coworking			
	Résident - Bureau individuel	Mois	250,00 € HT/bureau	300,00 € TTC/bureau
		Trimestre	741,67 € HT/bureau	890,00 € TTC/bureau
	Résident - Bureau partagé	Mois	225,00 € HT/bureau	270,00 € TTC/bureau
		Trimestre	666,67 € HT/bureau	800,00 € TTC/bureau
	Nomade	Demi-journée	6,67 € HT/bureau	8,00 € TTC/bureau
		Journée	13,34 € HT/bureau	16,00 € TTC/bureau
		Forfait 10 jours	133,34 € HT/bureau	160,00 € TTC/bureau
	Salles de réunion			
	Petite salle ( 7 places)	Demi-journée	60,00 € HT	72,00 € TTC
		Journée	80,00 € HT	96,00 € TTC
		2 heures	30,00 € HT	36,00 € TTC
	Grande salle (14 places)	Demi-journée	80,00 € HT	96,00 € TTC
		Journée	120,00 € HT	144,00 € TTC
		2 heures	40,00 € HT	48,00 € TTC
	Salle de confidentialité	1 heure	8,34 € HT	10,00 € TTC
	Espace de travail collectif (privatisation)	Demi-journée	58,34 € HT	70,00 € TTC
		Journée	83,34 € HT	100,00 € TTC
Espace conférence-formation				
Salle Provence Express	Demi-journée	166,67 € HT	200,00 € TTC	
	Journée	291,67 € HT	350,00 € TTC	
<b>Autre offre immobilière</b>	Espaces de travail privatif			
	Bureaux centre d'affaire *	Année	200 € HT-HC/m <sup>2</sup>	240,00 € TTC-HC/m <sup>2</sup>
	Ateliers de fabrication numérique **	Année	48 € HT-HC/m <sup>2</sup>	57,60 € TTC-HC/m <sup>2</sup>
	Conteneurs de stockage *	Année	30 € HT-HC/m <sup>2</sup>	36 € HT-HC/m <sup>2</sup>
	Services associés			
	Domiciliation (boite aux lettres indiv)	Année	360,00 € HT/an	432,00 € TTC/an
	Places de parking sécurisée	Année	420,00 € HT/an/place	504,00 € TTC/an/place
	Infogérance	Mois	60 € HT	72 € TTC
	Charges	Année	30 €/m <sup>2</sup> /an	-
<b>Services à la demande</b>	Machines à commande numérique			
	Pass machine (prise en main)	heure	12,50 € HT	15,00 € TTC
	Accès machine	heure	16,67 € HT	20,00 € TTC
	Prestation machine	heure	29,17 € HT	35,00 € TTC
	Reprographie papeterie			
	Impression A4 NB	Unité	0,006 € HT	0,007 € TTC
	Impression A4 couleur	Unité	0,055 € HT	0,066 € TTC
	Impression A3 NB	Unité	0,012 € HT	0,014 € TTC
	Impression A3 Couleur	Unité	0,110 € HT	0,132 € TTC
	ramette papier A4	Unité	6 € HT	7,2 € TTC
	ramette papier A3	Unité	15 € HT	18 € TTC
	rouleau paperboard (dépannage)	Unité	7 € HT	8,4 € TTC
* Caution 2 mois loyer HT et HC    ** Caution 1 mois loyer HT et HC				

Les tarifs du centre d'affaires sont soumis à une revalorisation indexée sur l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, ou tout autre indice venant à s'y substituer à l'avenir.

## **Rapport n°12**

### **Petites villes de demain : prorogation du dispositif et approbation de l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle valant Opération de Revitalisation de Territoire pour les communes de Carpentras, Aubignan, Malaucène et Mazan**

Frédéric Tenon, vice-président délégué à la rénovation de l'habitat et des centre-bourgs indique que la convention d'adhésion des communes d'Aubignan, Malaucène et Mazan avec la CoVe au programme « Petites Villes de Demain » a été signée le 4 juin 2021. La première étape d'études, de diagnostics et de préparation des projets, vient de s'achever et nécessite de passer un avenant pour prendre en compte le temps qui a été nécessaire pour la mener à bien.

Il s'agit désormais de passer en phase opérationnelle, par la signature d'une Opération de Revitalisation de Territoire. L'ORT combine plusieurs effets juridiques facilitant l'intervention d'investisseurs privés et publics en faveur de l'habitat, du commerce en centre-ville, de la maîtrise du foncier par les collectivités ou encore des dispositifs expérimentaux spécifiques (permis d'aménager multisites ou permis d'innover par exemple), pour favoriser la création d'un cadre de vie attractif.

Une seule ORT étant possible sur le territoire d'un EPCI, il s'agit de rejoindre l'ORT du périmètre Action Cœur de Ville de Carpentras existant depuis 2020, en lui ajoutant 3 nouveaux périmètres distincts pour les centre-bourgs des communes d'Aubignan, Malaucène et Mazan.

Sur cette base, le projet de redynamisation d'Aubignan, Malaucène et Mazan se décline en 29 actions de court terme et 13 actions de moyen ou long terme, articulées autour de 5 axes :

- Habiter en centre ancien, le défi de la réhabilitation
- Se déplacer entre centralité et périphéries de petites villes
- Centres anciens, espaces nouveaux : petites villes démonstratrices d'urbanisme circulaire
- Impulser et dynamiser une attractivité économique et commerciale renouvelée
- Transition écologique : ressources locales, projets durables

Le comité de projet conjoint Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain tenu le 22 février 2023 a validé le projet d'avenant à la convention-cadre pluriannuelle qui permet donc de préciser :

- L'intervention des partenaires, l'Etat et ses agences, mais également la Banque des Territoires
- Les diagnostics de chaque axe thématique et leurs enjeux prioritaires réunis autour d'actions et de projets spécifiques
- La durée de la convention, étendue jusqu'au 31 mars 2026.

Le conseil communautaire est donc invité à approuver l'avenant de prorogation à la convention d'adhésion Petites Villes de Demain ainsi que l'avenant à la convention-cadre des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain pour l'ORT.

Jean-Alain Mazas expose son opposition à la réalisation d'une zone artisanale sur la partie haute des anciennes papeteries de Malaucène qui est située à proximité immédiate de la chapelle classée du Groseau, qui impose de nombreuses contraintes techniques et des incertitudes juridiques, alors que la partie basse représente une friche industrielle de 12 000 m<sup>2</sup> au potentiel bien supérieur, qu'il conviendrait de réinvestir en priorité.

Frédéric Tenon répond que le projet soutenu par Jean-Alain Mazas coûte 40 M€ à financer avec de l'argent public, ce qui le rend irréaliste. Le projet sur la partie haute est juridiquement sécurisé, dans la mesure où il diffère totalement du projet touristique qui a été annulé par la cour d'appel de Marseille. Les bâtiments de la partie haute existent de longue date et leur exploitation n'avait jamais

posé de problème au regard de leur proximité avec la chapelle et la source du Groseau. Il soutient donc le projet de zone artisanale, tout comme les entreprises l'attendent pour pouvoir se développer.

Jean-Alain Mazas demande si la présente délibération vaut approbation de la zone artisanale décrite à Malaucène.

Frédéric Tenon et la Présidente lui répondent que l'objet de la délibération est d'étendre l'opération de revitalisation du territoire aux communes d'Aubignan, de Malaucène et de Mazan.

Délibérations n°60-23 et 61-23 adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 52 voix pour et 1 voix contre (Jean-Alain Mazas).

### **Rapport n°13 Actualisation de la délibération tarifaire des prestations des services techniques pour 2023**

Guy Girard, vice-président délégué aux cycles de l'eau et à la voirie, précise que suite à une erreur matérielle dans la délibération du 12 décembre 2022 il convient de rétablir la grille tarifaire des tarifs des services techniques applicables pour l'année 2023.

<b>Prestations Voirie</b>	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Heure normale (1 agent)	33.50€	35.55€
Heure supplémentaire (1 agent)	37.50€	39.80€
Tracto-pelle (y compris 1 conducteur)	63.50€	67.40€
Niveleuse (y compris 1 conducteur)	59.80€	63.50€
Débroussailleuse (y compris 1 conducteur)/Elagueuse	55.00€	58.40€
Forfait débroussaillage si intervention < 5 h	277.80€	295.00€
Mini-pelle (y compris 1 conducteur)	50.80€	53.95€
Balai mécanique (y compris 1 conducteur)	47.80€	50.75€
Rouleau compresseur (y compris 1 conducteur)	44.80€	47.60€
Nacelle (y compris 1 conducteur)	60.90€	64.65€
Camion > 3.5 T dont ampliroll (y compris 1 conducteur)	57.20€	60.75€
Camion < 3.5 T (y compris 1 conducteur)	47.20€	50.10€
Eclairage lumineux (prix par point lumineux contrôlé, comprenant un forfait main d'œuvre et déplacement)	2.50€	2.65€

Remplacement des ampoules par module rétrofif LED par candélabre.	193.80€	205.80€
Peinture routière le mètre carré (m2)	15.30€	16.25€
Peinture routière le mètre linéaire (ml)	1.30€	1.38€
Pré marquage le mètre linéaire (ml)	0.50€	0.53€
Forfait déplacement peinture routière	500.00€	531.00€
Bicouche (m2)	7.55€	8.00€
Imprégnation (m2)	3.50€	3.70€
Emplois partiels -2 camions (tonne)	2271.20€	2412.00€
Emplois partiels – Equipement (PAT)	1760.50€	1869.65€
Nettoyeur Haute Pression (y compris 1 conducteur)	65.80€	69.85€
Balayeuse 4 m3 (y compris 1 conducteur)	84.25€	89.45€

<b>Prestations Gestion des déchets</b>	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Benne Ordures Ménagères (y compris 1 conducteur)	84.25€	89.45€
Forfait caisse à végétaux (pour mise en place et enlèvement)	130.00€	138.00€
Traitement des végétaux des professionnels en composterie (tonne)	47.00€	49.90€
Traitement des végétaux des professionnels hors territoire	83.60€	88.80€
Evacuation des déchets de balayage de voirie et des marchés forains ( la Tonne)	146.70€	155.80€
Prestation broyage des végétaux à domicile pour un volume de 1 à 6 m3	40.00€	40.00€
Frais de capture des animaux errants	125.00€	125.00€
Frais de remplacement d'une table	122.00€	129.55€

Frais de remplacement d'une chaise	34.00€	36.00€
Frais de remplacement d'une barrière	125.00€	132.75€

<b>Composteurs</b>					
Equipements	Composteurs bois 300 litres	Composteurs plastiques 300 litres	Composteurs Bois 600 litres	Composteurs plastiques 600 litres	lombricomposteurs
Prix d'acquisition	50.25€	52.56€	62.60€	65.25€	63.60€
Prix de vente	<b>20.00€</b>	<b>20.00€</b>	<b>25.00€</b>	<b>25.00€</b>	<b>25.00€</b>
<b>Redevance spéciale applicable aux producteurs non ménagers de déchets collectés par le service public de la CoVe</b>					
		Jusqu'au 31 août 2023		Au 1 <sup>er</sup> septembre 2023	
Ordures ménagères résiduelles (litre)		0,011 €		0,045€	
Emballages recyclables (litre)		0€		0€	

Délibération n°62-23 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 48 voix pour et 5 abstentions (Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbart, Pierre Bourdelles, Jean-Marc Issartier).

#### **Rapport n°14 Modification du tableau des effectifs**

Alain Constant, vice-président délégué aux ressources humaines énonce que face à l'augmentation des surfaces des bâtiments à gérer par la CoVe, il est proposé de créer un poste de technicien bâtiments travaux d'investissement et fonctionnement à temps complet et d'autoriser le recours à un contrat pour le cas où le recrutement d'un fonctionnaire serait infructueux.

Pour mettre en œuvre l'optimisation de la redevance spéciale et mieux accompagner les producteurs non ménagers de déchets, il est important que l'agent missionné sur cette tâche puisse s'y consacrer à temps complet. Pour cela, il est convenu de créer un poste de chargé d'opérations de la redevance spéciale à temps complet (catégorie C ou B).

Pour remplacer un agent affecté sur le poste de technicienne de surface partant à la retraite, il convient d'autoriser la transformation d'un poste d'adjoint technique à temps complet en un poste d'adjoint technique à temps non complet (28/35) et le cas échéant d'autoriser le recours à un contrat.

Suite à la mobilité interne d'un éducateur de jeunes enfants référent de direction de la crèche les petits Berlingots sur un poste d'adjoint au sein de la même structure (suite à un départ pour mutation), un recrutement est en cours afin de pourvoir le poste laissé vacant. Pour le permettre, il convient

d'autoriser la transformation d'un poste ouvert au grade d'éducateur de jeunes enfants et en l'élargissant au cadre d'emploi des psychomotriciens territoriaux, et d'autoriser le recours à un contrat.

De même, suite à la mobilité interne de l'agent affecté sur le poste d'infirmière référente de direction de la crèche de Saint Didier sur un poste de direction à la crèche d'Aubignan, un recrutement est en cours afin de pourvoir le poste laissé vacant. Afin de faciliter ce recrutement, il convient de transformer un poste existant en l'ouvrant au cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux territoriaux, et d'autoriser le recours à un contrat.

S'agissant des emplois pourvus par des agents contractuels :

Il convient de renouveler pour une durée maximale de 3 ans l'autorisation pour le poste de responsable du service travaux en régie.

Un agent d'accueil évolue sur le poste vacant d'assistant de gestion de la commande publique, et doit être remplacé sur son ancien poste. Il convient d'autoriser le renouvellement des emplois contractuels sur l'un et l'autre poste.

L'agent contractuel chargé de projet mobilité durable ayant quitté la collectivité, il convient de renouveler l'autorisation de recourir à un contrat de projets, à temps complet pour une durée de 3 ans (catégorie B ou A).

De même, pour pourvoir au remplacement d'un mécanicien, il convient d'autoriser le recours à un contrat pour une durée maximale de 3 ans dans le cas où le recrutement d'un fonctionnaire serait infructueux.

Enfin, suite à l'augmentation de la quotité (de 16 à 20 heures) d'un poste de musicien en éveil musical (catégorie B), il convient de modifier l'autorisation de recourir à un contrat. Pour cela, il convient de renouveler l'autorisation de recourir à un contrat.

Le conseil communautaire a adopté ces dispositions.

Délibération n°63-23 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 48 voix pour et 5 abstentions (Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbert, Pierre Bourdelles, Jean-Marc Issartier).

## **Rapport n°15**

### **Constitution du pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon : approbation des statuts**

Jérôme Bouletin, vice-président délégué à la proximité et à la stratégie de développement du territoire, énonce que le 12 décembre 2022, le conseil communautaire approuvait les statuts et adhère au pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon en cours de constitution avec 7 autres EPCI.

Cependant, les élus de la CoVe, soucieux d'une part de conserver l'autonomie de chaque intercommunalité et d'autre part de ne pas adhérer à une structure génératrice de dépenses publiques supplémentaires, émettaient trois réserves :

**« En aucun cas, les compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements ne peuvent être transférées au syndicat ».**

**« Les orientations proposées par le pôle territorial relèveront toujours des décisions des conseils communautaires des EPCI »**

**« Les fonctions de président et de vice-président sont exercées à titre gratuit et ne donnent pas lieu à indemnités de fonctions ».**

Une erreur matérielle a fait que cette dernière mention n'apparaît pas dans la délibération transmise à la préfecture.

Il convient donc de reprendre la délibération d'approbation des statuts et d'adhésion au pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon avec toutes ces mentions.

La Présidente propose de renforcer encore la première réserve en ajoutant qu'en aucun cas, les compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements ne peuvent être transférées au syndicat **sans l'accord des EPCI**.

Marie Thomas de Maleville considère qu'au contraire l'ajout de cette mention affaiblit la réserve de la CoVe. Cela renvoie à l'article des statuts qui permet des modifications de statuts si une majorité qualifiée des EPCI en sont d'accord, ce qui risque de s'imposer à la CoVe si elle émet un avis contraire minoritaire.

La Présidente et Jérôme Bouletin expliquent qu'il s'agit au contraire de ce que prétend Marie Thomas de Maleville de faire en sorte qu'aucune modification ne soit possible tant que la CoVe ne l'approuve pas.

Marie Thomas de Maleville remarque également que ce n'est pas la délibération initialement votée en décembre qui est représentée, mais que les réserves ne sont plus clairement intégrées sous les articles 3 et 8. Avec cette nouvelle version, elle considère que la CoVe pourra se voir dessaisir de ses compétences par décision du pôle territorial.

Gilles Vève préfère qu'on s'en tienne à la version première, qui établit clairement qu'il ne peut y avoir de transfert de compétence, et que l'ajout « sans l'accord des EPCI » est contradictoire, car il en ouvre la possibilité. François Ille et Bertrand de La Chesnais partagent cet avis.

Jean-Alain Mazas informe l'assemblée que la communauté de communes Vaison Ventoux ne votera pas à nouveau ces statuts. Il estime par ailleurs qu'il s'agit de créer un EPCI, qui aura la faculté de prendre seul des décisions, sans nécessairement consulter les bureaux communautaires. Suzette votera contre le pôle territorial parce que ses élus pensent qu'il n'est pas nécessaire.

La Présidente explique que les réserves imposées par le conseil des maires de la CoVe prévoient bien que le conseil communautaire sera consulté sur les projets du pôle territorial.

Bertrand de La Chesnais demeure opposé au principe du syndicat mixte de pôle territorial, malgré les efforts que la CoVe a déployés et qu'il salue, parce qu'il y voit la volonté centralisatrice de l'Etat de créer des strates supplémentaires venant se substituer aux collectivités existantes et qui fonctionnent. Tous les habitants se plaignent de l'éloignement de la démocratie, que les maires perdent leurs compétences. Or ce pôle territorial qui est aujourd'hui présenté comme un comité d'entente, aura vocation selon lui à prendre progressivement des attributions. Il est certain que ce pôle évoluera comme partout ailleurs en une métropole d'Avignon.



Alain Constant est favorable à la présentation de la délibération transmise aux élus, et note qu'elle prévoit nécessairement que les statuts définitifs seront représentés à tous les conseils communautaires. Ainsi les élus de la CoVe pourront constater que leurs réserves ont bien été intégrées. Sur cette base, la CoVe pourra décider d'adhérer ou non.

La Présidente partage cet avis, et présente au vote le projet de délibération qu'elle a transmis aux élus.

Délibération n°64-23 adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 43 voix pour et 10 voix contre (Marie Thomas de Maleville, Bertrand de La Chesnais, Christiane Morin-Favrot, Catherine Rimbart, Pierre Bourdelles, Jean-Marc Issartier, Louis Bonnet, Joséphine Audrin, Georges Michel, Jean-Alain. Mazas).

### **Rapport n°16**

#### **Liquidation et répartition de l'actif et du passif entre les membres du syndicat intercommunal des aires d'accueil des gens du voyage**

Bernard Bossan énonce que les communautés du Grand Avignon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, et la CoVe avaient demandé la dissolution du SIAGV pour que chacun puisse récupérer la gestion de ses aires d'accueil.

Effective sur le terrain depuis le 1<sup>er</sup> janvier et la reprise de l'aire de Carpentras par la CoVe, qui l'a confiée en gestion à un prestataire spécialisé, la dissolution doit être parachevée comptablement par des délibérations concordantes des EPCI sur les modalités de liquidation et de répartition de l'actif et du passif.

Comme convenu, la CoVe réintègre dans son actif l'aire d'accueil de Carpentras, pour une valeur nette comptable de 1 325 741,80 €, sans dette ni subvention.

Le Grand Avignon récupère le personnel du syndicat, l'actif et le passif.

Le conseil communautaire est invité à approuver ces modalités de clôture.

Délibération n°65-23 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 53 voix pour.

### **Rapport n°17**

#### **Compte-rendu des décisions prises et des marchés publics conclus en vertu de la délégation d'attribution du conseil communautaire à la présidente**

##### **a) Décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil communautaire à la présidente**

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et à la délibération n°69-22 du 6 février 2023 portant délégations de pouvoirs du conseil communautaire à la Présidente de la CoVe.

Depuis l'arrêt de l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire du 12 décembre 2022, les décisions suivantes ont été prises et rendues exécutoires :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Objet</b>	<b>Date exécutoire</b>
2023-07	Demande de subvention du fonds européen LEADER auprès du Groupe d'Action Locale Ventoux (GAL Ventoux) pour le projet des « traversées villageoises patrimoniales »	16/02/23

2023-08	Avenant n°1 au contrat type de reprise option filière matériau aluminium avec PreZero Piral GmbH	28/02/23
2023-09	Convention de mise à disposition du service d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune de La Roque sur Pernes pour la construction d'une extension du cimetière	21/03/23
2023-10	Convention de mise à disposition du service d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune de Suzette pour la requalification de la rue de Suza – partie basse	21/03/23
2023-11	En cours	
2023-12	Cession du lot 1 du Lotissement Durbesson au marché-gare de Carpentras (2 116 m <sup>2</sup> ) à la SCI Garli représentée par MM Gérald Simoncini et Cyril Alexandre au prix de 97 336 € HT, 116 803,20 € TTC	13/03/23
2023-13	Convention de mise à disposition du service d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune de Venasque pour l'aménagement de la placette des Tours	

Il est rappelé qu'il s'agit d'un compte-rendu qui n'appelle aucune décision.

**b) marchés conclus en application de la délégation d'attributions du conseil communautaire à la Présidente**

**Compte-rendu des marchés et avenants conclus par la CoVe depuis la dernière réunion du conseil communautaire**

<u>N° de marché</u>	<u>Objet du marché</u>	<u>Titulaire du marché</u>	<u>Date de notification</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Durée</u>
2023-05	Contrôles réglementaires des appareils de levage engins véhicules CoVe	DEKRA INDUSTRIAL	07/02/2023	MAX 8 000.00 €	1 an reconductible 3 x
2022-43	Services d'infogérance des espaces mis à disposition des entreprises locataires de la gare numérique et des pépinières de la CoVe	COM NETWORK	01/02/2023	MAX 210 000,00 €	31/12/2025
2022-56	MO réhabilitation de la crèche des Petits Berlingots à Carpentras	ARCHYTECTA	16/02/2023	129 970,00 €	De la notif jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux
2022-19	Travaux de désamiantage / déconstruction de l'ancien restaurant du Marché Gare de Carpentras – Avenant N° 1	COLAS SRMV	10/01/2023	21 285,20 €	2 semaines
2022-19	Travaux de désamiantage / déconstruction de l'ancien restaurant du Marché Gare de Carpentras – Avenant N° 2	COLAS SRMV	08/02/2023	4 994,00 €	2 semaines
2022-31	Travaux de réhabilitation du chalet saisonnier station du Mont Serein – Lot 4 : Menuiseries (extérieures – intérieures) - Avenant n°1	BACCOU SARL	13/02/2023	-4 121.98 €	Sans incidence
2022-48	Fourniture de véhicules particuliers et utilitaires de -3.5 T Lot 2 – Acquisition d'un fourgon utilitaire thermique	SOVA RENAULT	10/02/2023	25 397,00 €	
2022-54	Fourniture d'une benne à ordures ménagères de 6 m3	PB ENVIRONNEMENT	15/02/2023	134 000,00 €	8 mois

<b><u>N° de marché</u></b>	<b><u>Objet du marché</u></b>	<b><u>Titulaire du marché</u></b>	<b><u>Date de notification</u></b>	<b><u>Montant HT</u></b>	<b><u>Durée</u></b>
2022-44	Fourniture d'une benne à ordures ménagères de 12 m3	FAUN ENVIRONNEMENT	15/02/2023	201 578,00 €	10,5 mois
2019-19	Travaux réhabilitation ancienne gare SNCF Carpentras pour création gare numérique – Lot 5 : restauration des toitures -Avenant N° 4 (prestations supplémentaires)	BEUFILS COUVERTURE CHARPENTE	13/02/2023	11 434,00 €	Sans objet
2023-12	Gestion et entretien des aires permanentes d'accueil des gens du voyage – Lot 1 Gestion des aires	L HACIENDA S.G.2A.	05/12/2022	622 549.80 €	5 ans
2022-49	Fourniture de carburants – Lot 3 AVGAS 100 LL	GINOUVES	15/02/2023	60 000,00 €	1 an reconductible 3 x
2022-49	Fourniture de carburants – Lot 4 AVGAS UL91	GINOUVES	15/02/2023	25 000,00 €	1 an reconductible 3 x
2022-40	Travaux de réhabilitation du chalet saisonnier du Mont Serein - Lot 5 : Cloisons-faux-plafonds-revêtement de sol-peinture Avenant N°1	COLOR PLAC	08/02/2023	3 415,00 €	Délai d'exécution non impacté
2022-52	Tvx d'installation de centrales photovoltaïques sur l'Hôtel de la CoVe et la crèche « p'tits mousses » Carpentras – Lot 1 : Hôtel CoVe	PROVENCE ECO ENERGIE	01/03/2023	133 418,00 €	1 mois préparation + 1 mois travaux
2023-02	Fourniture en vrac de carburant et de fioul domestique – Lot 3 : fourniture de gasoil non routier (GNR)	THEVENIN DUCROT	13/02/2023	22 954,85 €	A réception OS
2022-40	Travaux de réhabilitation du chalet saisonnier du Mont Serein - Lot 6 : Electricité - Avenant N°1	BRES ELECTRICITE	10/02/2023	1 260,00 €	Délai d'exécution non impacté
2020-55	MO travaux réhabilitation chalet d'accueil Mt Serein – Avenant N° 3 Hausse de rémunération	Marjorie BOUCHET Architecte	03/03/2023	+ 6 953 €	Sans incidence

<u>N° de marché</u>	<u>Objet du marché</u>	<u>Titulaire du marché</u>	<u>Date de notification</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Durée</u>
2021-22	Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les crèches de la COVE – Avenant N° 1 hausse de prix	LE RAMIER	24/02/2023	>+9,46% et 12,12%< sur les prix unitaires – sans incidence sur le prix total maxi du marché	1 an

Le conseil communautaire a pris acte des décisions prises et des marchés publics conclus en vertu de la délégation d'attribution du conseil communautaire à la présidente.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h

Le secrétaire de séance,

Gérard BORGIO



La Présidente,

Jacqueline BOUYAC